

N° 1772 – IN 501

Dépôt : 04.07.2022
Traitement Bureau CDV : 04.07.2022
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 04.11.2022

Interpellation de M. Patrick Muster intitulée : « Zone 30 km/h. dans la rue de l'Hôtel-de-Ville »

Introduction

Le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville, nous constatons que certains automobilistes se rendent coupables de graves infractions de la circulation routière, notamment en se livrant à de véritables rallyes automobiles dans une zone fréquentée.

Ces manœuvres engendrent, en plus des évidents problèmes de sécurité, d'importantes nuisances pour les personnes travaillant dans cette zone, ainsi que pour les client-e-s des bars et restaurants : nuisances sonores, poussière, odeurs, etc.

Proposition

Le Conseil municipal est ainsi prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il envisageable que cette rue soit mise en zone 30 ?
2. Le Conseil municipal a-t-il une stratégie de circulation au centre-ville ?
3. Le Conseil municipal prévoit-il de répondre aux très nombreuses questions posées sur les zones 30 d'ici au terme de la législature et de présenter une véritable stratégie ?

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 4 juillet 2022

Signature (s) :
1^{er} signataire :

M. Patrick Muster (1)